

Diplôme Supérieur Comptable – Session 2020

Epreuve : Comptabilité financière

Durée : 4 Heures

Avertissement :

- ☞ Document autorisé : Liste des comptes du plan comptable SYSCOHADA, à l'exclusion de toute autre information.
- ☞ Document remis au candidat : Le sujet comporte six pages numérotées de 1 à 6.
- ☞ Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.
- ☞ Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée.
- ☞ Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes ainsi qu'un libellé.

Le sujet se présente sous la forme de trois (3) dossiers indépendants :

	Intitulé	Barème	Temps indicatif
DOSSIER N°1	Principes comptables et méthodes d'évaluation CAS N° 1 : Evénements postérieurs à la clôture CAS N° 2 : Engagements financiers	4 points	40 minutes
DOSSIER N°2	<u>Techniques comptables approfondies</u> CAS N° 3 : Difficultés comptables ⇒ Evaluation d'une immobilisation ⇒ Provision pour restructuration ⇒ Frais de recherche et de développement ⇒ Valorisation des stocks ⇒ Provision pour garantie accordée aux clients	8 points	1 h 30 mn
DOSSIER N°3	<u>Comptabilité des sociétés commerciales</u> CAS N° 4 : Affectation des résultats - Actions de préférence CAS N° 5 : Modifications du capital et commissariat aux comptes	8 points	1 h 45 mn
+ 5 minutes pour la lecture du sujet			

Vous êtes collaborateur comptable au sein du cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes AUDIT TERANGA. Vous êtes chargé du portefeuille client : la SIGMA.
Monsieur TRAORE, responsable au sein du cabinet vous confie trois dossiers indépendants.

DOSSIER I : Principes comptables et méthodes d'évaluation (4 points)

CAS N°1 : Evénements postérieurs à la clôture (2 points)

La société SIGMA vous communique les informations suivantes pour l'arrêté des comptes de 2019. La date d'arrêté des comptes est fixée le 31/03/2020 par le conseil d'administration de SIGMA.

Opération 1 : La SA SIGMA dispose de deux terrains hors exploitation dont les valeurs comptables au 31/12/2019 sont les suivantes :

- T1 : 60 000 000 F ;
- T2 : 90 000 000 F.

Envisageant la vente de ces actifs non liés à l'exploitation, elle a fait procéder à une expertise dont les résultats communiqués le 15/02/2020 sont les suivants :

- T1 : 80 000 000 F ;
- T2 : 85 000 000 F.

Opération 2 : Un litige avec un client débuté en 2018 a fait l'objet d'une provision d'un montant de 40 000 000 F. Le jugement rendu le 25/03/2020 condamne la SA SIGMA au versement d'une somme de 34 000 000 F. Il ne sera pas fait appel de cette décision par l'une ou l'autre partie.

Opération 3 : La société SIGMA détenant un portefeuille de titres de placement cotés en bourse constate une chute des cours boursiers début 2020.

Au 28/02/2020, la perte de valeur est estimée à 12 000 000 F.

Opération 4 : Le client BILAL a retourné le 08/01/2020 des produits livrés le 28/12/2019 par la société SIGMA pour défauts de fabrication. Le montant HT de la facture est de 6 000 000 F.

Mission :

1. Analysez chacun des événements et déduisez-en leur impact sur les comptes annuels de l'exercice 2019 de la SA SIGMA.
2. Enregistrez les écritures comptables découlant de votre analyse.

CAS N°2 : Engagements financiers et passifs éventuels (2 points)

Au cours de l'exercice N, la société SIGMA s'est portée caution pour un emprunt bancaire de 150 000 000 F contracté par la société DELTA. La date d'arrêté des comptes est fixée au 31/03.

Au 31/12/N, la situation financière de la société DELTA est saine.

Au cours de l'exercice N+1, suite à la perte de marchés importants, la situation financière de la société DELTA se dégrade considérablement.

Le 10/03/N+2, la société DELTA dépose son bilan, rendant probable la mise en œuvre de la garantie donnée par la société SIGMA.

La société SIGMA estime à 100 000 000 F la somme qu'elle aura à décaisser au titre de son engagement. Elle pense qu'elle pourra raisonnablement récupérer la moitié de cette somme de la société DELTA.

Mission :

1. Quel principe comptable conduit à fournir ou non une information dans les Notes annexes en matière d'engagements hors bilan ? Rappelez le contenu de ce principe.
2. Après avoir rappelé la définition d'un passif éventuel, indiquer les informations à fournir dans les notes annexes pour tout passif éventuel à la date de clôture.
3. Qualifiez la nature de l'engagement donné par la société SIGMA. S'agit-il d'un passif éventuel ?
4. Comptabilisez l'engagement chez les parties concernées si elles utilisent les comptes spécifiques du PCGO. Le solde de l'emprunt ressort à 120 000 000 F au 31/12/N.
5. Quelle information devra figurer dans les comptes annuels de l'exercice N des sociétés concernées ?
6. Quelle est la nature de l'évènement du 10/03/N+2 pour la société SIGMA ? Analysez les conséquences comptables de cet évènement.

DOSSIER II : Difficultés comptables (8 Points)

Il vous demande de prendre en charge le dossier et de traiter les opérations ci-après.

Opération 1 :

Le 02 janvier 2019, la société SIGMA acquiert un équipement industriel pour un prix de **90 000 000 F**, sur lequel le fournisseur accorde **10 % de remise**.

La période d'installation, jugée significative par l'entreprise, nécessite **10 mois**.

L'équipement industriel (prix d'achat non remis) est intégralement financé par un emprunt qui a été accordé le 02 janvier (**taux d'intérêt 6 %**). La somme a été versée sur le compte en banque le même jour. Le montant de l'emprunt est directement rattaché à l'investissement, le décompte des intérêts a commencé, l'emprunt est nécessaire pour faire les travaux d'installation de la machine.

Des dépenses supplémentaires réglées au comptant sont supportées :

- ❖ **frais d'acheminement : 2 100 000 F ;**
- ❖ **frais généraux, quote-part des frais de gestion : 800 000 F ;**
- ❖ **frais directs d'installation : 2 400 000 F ;**
- ❖ **coût de la formation des techniciens affectés à la machine : 900 000 F ;**
- ❖ **pertes opérationnelles liées à la mise en route : 1 700 000 F.**

Par ailleurs, compte tenu des risques de pollution de l'environnement, la société supporte une **obligation de remise en état du site en fin d'exploitation**.

Le coût estimé de cette remise en état s'élève à **19 000 000 F**, la durée d'utilisation de cet équipement industriel est de **10 ans**, le taux d'actualisation retenu est de **8 %** en 2019.

NB : La valeur actuelle de ces frais de démantèlement sera arrondie au millier de franc inférieur.

☞ **Mission : Analysez ces opérations et passez les écritures nécessaires en 2019.**

Opération 2 :

Le conseil d'administration de la société SIGMA constate en Octobre 2019, les difficultés rencontrées face à la concurrence et décide d'arrêter une branche d'activité. Le plan de restructuration a été formalisé et détaillé.

La direction a manifesté ses intentions publiquement aux représentants du personnel de l'entité. Le budget relatif à cette opération de restructuration se présente comme suit :

- Coût de reconversion du personnel conservé : 82 000 000 F**
- Indemnité de rupture de contrat avec le fournisseur : 15 000 000 F**
- Frais de déménagement de matériels réutilisables : 9 000 000 F**
- Indemnités de licenciement : 180 000 000 F**
- Abandon de matériels qui seront cédés à 40 000 000 F pour une valeur comptable de 45 000 000 F.**

☞ **Mission :**

1. Le plan de restructuration constitue-t-il un passif au 31/12/2019 ?
2. Calculez le montant de la provision et passez l'écriture au 31/12/19.

Opération 3 :

La SA SIGMA possède un laboratoire pharmaceutique. Au 01/01/2020, elle démarre un programme de recherche développement consistant à produire en interne un vaccin contre le COVID-19. Elle a engagé en 2020 des dépenses de recherche et développement se décomposant ainsi :

- **Frais de recherche appliquée : 60 000 000 F ;**
- **Frais de développement : 680 000 000 F dont 400 000 000 F engagés à partir du 31/03/2020 ;**
- **Frais liés à l'obtention de l'agrément de commercialisation du vaccin : 15 000 000 F.**

La totalité de ces frais a été comptabilisée en charges en 2020.

Les conditions d'activation sont réunies au **début du mois d'avril 2020.**

Le projet est achevé le **1^{er} octobre 2020** et la société obtient un brevet d'invention.

Les frais de dépôt du brevet s'élèvent à **5 000 000 F**. Le brevet est amorti sur **5 ans**.

☞ **Mission : Indiquez le traitement comptable à la clôture de l'exercice 2020.**

Opération 4 :

SIGMA a fabriqué en 2019 un lot de **5.000 pièces** aux conditions suivantes.

❖ Matières premières consommées	60 000 000 F
❖ Coût de stockage des matières premières	3 500 000 F
❖ Main d'œuvre directe	72 000 000 F
❖ Frais généraux variables de production	9 500 000 F
❖ Frais généraux fixes de production	6 250 000 F
❖ Frais de stockage de produits finis	1 800 000 F
❖ Frais d'administration générale	6 000 000 F
❖ Frais de commercialisation	22 500 000 F

Les installations de production ont été utilisées à **80% de leur capacité normale.**

Les **3.000 pièces** fabriquées figurent en stock au 31/12/2019. Le prix de vente estimé d'une pièce est de **32 500 F**. Le stock au 1^{er} janvier 2019 s'élevait à **82 000 000 F**.

☞ **Mission : Évaluez le stock au 31/12/2019 et présentez les écritures nécessaires.**

Opération 5 :

SIGMA a vendu au cours de l'exercice 2019, **200 000 appareils** électroménagers avec une garantie d'un an et 6 mois. D'après les statistiques internes de la société :

- ❖ **75%** des appareils ne subiront pas de panne au cours de l'année suivant les ventes ;
- ❖ **20%** des appareils présenteront un **défaut mineur** qui nécessitent une réparation d'un coût moyen de **2 000 F par appareil.**
- ❖ **5%** nécessiteront une réparation **pour défaut majeur** dont le coût moyen est de **5.000 F par appareil.**

Cependant 30 % des appareils présentant un **défaut mineur** ne sont jamais retournés au service après-vente de SIGMA ; les clients ne jugeant pas nécessaire d'entreprendre une telle démarche.

Au 31/12/2019, SIGMA avait déjà réparé **9 000** appareils présentant un **défaut mineur** et **2 500** appareils présentant un **défaut majeur.**

☞ **Mission : Présentez le traitement comptable à la clôture de l'exercice 2019.**

DOSSIER III : Comptabilité des sociétés (8 points)

CAS N°4 : Répartition de bénéfice avec actions de préférence

La société anonyme THALES, cotée en bourse, a été créée le 2 janvier N-2 avec un capital de 600 000 000 F divisé en actions de nominal 10 000 F, dont 20 000 actions émises en rémunération des apports en nature et 40 000 actions représentatives d'apports en numéraire libérées de la moitié. Aucune anticipation n'avait été constatée à la constitution.

Parmi les actions d'apports, il existe 5 000 actions de préférence à dividende majoré, prioritaire et reportable.

De la balance après inventaire, au 31 décembre N, on extrait les renseignements suivants :

N°	Intitulés des comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
1011	Capital souscrit – non appelé		100 000 000
1013	Capital souscrit – appelé, versé		500 000 000
109	Apporteurs – Capital souscrit, non appelé	100 000 000	
111	Réserve légale		8 000 000
1181	Réserve facultative		20 000 000
129	Report à nouveau débiteur (1)	5 000 000	
131	Résultat net de l'exercice		75 000 000
4616	Apporteurs – Versements anticipés		5 000 000

(1) L'exercice N-1 est le seul exercice déficitaire depuis la création de la société THALES.

Les actionnaires ont perçu normalement les dividendes qui leur revenaient au titre de l'exercice N-2.

La société THALES a appelé le 3^e quart du capital le 15 mars N ; tous les actionnaires se sont libérés par versements en banque le 1^{er} avril N. Certains actionnaires se sont libérés par anticipation, comme le prévoient les statuts.

Le 15 juin N+1, le conseil d'administration de la société THALES décide de proposer, à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, d'affecter le résultat de la façon suivante :

- ⇒ affectation à la réserve légale, dans les conditions minimales prévues par la loi ;
- ⇒ attribution d'un intérêt statutaire de 6 % sur le capital libéré pour les actions ordinaires et 8% pour les actions de préférence ; les anticipations ont droit au premier dividende.
- ⇒ le montant de la réserve facultative sera porté à 35 000 000 F ;
- ⇒ le superdividende sera arrondi à la dizaine de Franc inférieur ;
- ⇒ le solde sera porté au report nouveau.

Le paiement des dividendes aux actionnaires a lieu 15 août N+1 par virement bancaire.

Mission :

1. Rappelez les conditions d'mission et les principales caractéristiques des actions de préférence.
2. Etablir le projet de répartition du bénéfice de l'exercice N qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.
3. Calculez le dividende unitaire par catégorie d'actions.
4. Enregistrez au journal l'écriture d'affectation des bénéfices le 15 juin N+1 ainsi que celle du paiement des dividendes.
5. Indiquez les raisons pour lesquelles une assemblée générale peut décider d'inscrire des sommes en report à nouveau au lieu de les distribuer.

CAS N°5 : Modifications du capital et commissariat aux comptes

La société CHAKA est une société anonyme au capital de 15 000 actions de nominal 20 000 F. M. SAMBA NIANG a été désigné commissaire aux comptes de la société par l'AGO qui statuait sur les comptes de l'exercice 2015.

Les capitaux propres de la société CHAKA après l'AGO du 10/06/2020 sont les suivants :

Capital social	300 000 000
Réserve légale	20 000 000
Réserve facultative	30 000 000
RAN débiteur	- 230 000 000
TOTAL Capitaux propres	120 000 000

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée le 8/11/2020 afin de proposer aux actionnaires :

- ⇒ d'imputer une partie de la perte sur les postes de réserves ;
- ⇒ d'opérer une réduction de capital pour le solde par diminution du nominal ;
- ⇒ puis de réaliser une augmentation de capital en numéraire par émission de **5 000 actions nouvelles libérées du quart à la souscription** ;
- ⇒ et enfin une augmentation de capital par conversion d'une dette fournisseur pour **30 000 000 F**.

Le prix d'émission des actions nouvelles est fixé à **12 000 F**.

↳ **Mission :**

1. Comment s'appelle cette série d'opérations ? Précisez son intérêt.
2. Décrivez la procédure à suivre compte tenu de la situation financière de la SA CHAKA.
3. Indiquez les actions qui auraient pu permettre de se prémunir contre cette situation.
4. Précisez le rôle du commissaire aux comptes lors de la réalisation de chaque opération envisagée par l'assemblée du 8/11/2020.
5. A quel moment les fonctions de Monsieur NIANG prendront – elles fin ?
6. Sachant que les opérations se sont déroulées comme prévu, passer les écritures comptables nécessaires le 8/11/2020.
7. Quel est le moyen juridique dont disposent les anciens actionnaires de la SA SIGMA pour conserver leur pourcentage de contrôle lors de l'augmentation du capital ?
8. Présenter la structure des capitaux propres après l'assainissement juridico-financier et conclure.